

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/06/2017



• Briançonnais • Ecrins • Guillestrois • Queyras

**DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON**
**POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
DU BRIANÇONNAIS, DES ECRINS, DU
GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS**
Conseil syndical n°9 du 7 juin 2017
Délibération n° : 2017.022

Page 1 sur 2

Objet : n°2017.022 : TEPCU : Modalité de mise en place du Certificat d'Economie d'Énergie.

Par suite d'une convocation en date du 31 mai 2017, les membres composant le Conseil syndical du **Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras** se sont rassemblés en la Communauté de communes du Pays des Ecrins le 7 juin 2017 sous la présidence de Monsieur Pierre LEROY, Président du **Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras**, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28).

Secrétaire de séance : Cyrille DRUJON D ASTROS

Etaient présents, absents, excusés, ou représentés :

Titulaires		Suppléants	
Communauté de communes du Briançonnais - 5 Voix			
Maurice DUFFOUR	<i>Absent</i>	Francine DARDEN	<i>Absente</i>
Guy HERMITTE Pour le Président empêché, Le 1er vice-Président,	<i>Absent</i>	Thierry BOUCHIE	Présent
Pierre LEROY	Présent	Thyphaine BERTHET BOUTARIC	<i>Absente</i>
Sébastien FINE	<i>Absent</i>	Eric PEYTHIEU	<i>Absent</i>
Catherine VALDENNAIRE	<i>Absent</i>	Jean Pierre SEVREZ	<i>Absent</i>
Communauté de communes du Guillestrois Queyras – 4 voix			
Christian LAURENS	<i>Absent</i>	Valérie GARCIN EYMEOD	<i>Absent</i>
Bernard LETERRIER	<i>Absent</i>	Dominique MOULIN	Présent
Serge LAURENS	<i>Absent</i>	Maxime BERARD	<i>Absent</i>
Max BREMOND	Présent	Jean Louis BERARD	<i>Absent</i>
Communauté de communes du Pays des Ecrins -2 voix			
Cyrille DRUJON D ASTROS	Présent	Jean Robert RICHARD	<i>Absent</i>
Jean CONREAUX	Présent	Martin FAURE	<i>Absent</i>

Vu

La convention du 18 novembre 2015, signée entre le ministère de l'environnement d'une part, le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras et le Parc Naturel Régional du Queyras d'autre part, portant sur le programme « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » ;

Vu l'avenant à la convention d'appui financier, signée le 20 mars 2017 entre le ministère de l'environnement de l'énergie et de la mer d'une part, le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras et le Parc Naturel Régional du Queyras d'autre part, portant sur le programme « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » ;

L'arrêté du 24 février, modifiant l'arrêté du 9 février 2017, portant validation du programme « économie d'énergie dans les TEPCV » dans le cadre du dispositif des certificats d'économie d'énergie ;

Le document de présentation CEE-TEPCV du Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer ;

La note « CEE-TEPCV_PETR » expliquant le dispositif des certificats d'économie d'énergie, et le dispositif spécifique des certificats d'économie d'énergie dans les Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/06/2017



• Briançonnais • Ecrins • Guillestrois • Queyras

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
DU BRIANCONNAIS, DES ECRINS, DU
GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS

Conseil syndical n°9 du 7 juin 2017

Délibération n° : 2017.022

Page 2 sur 2

Objet : n°2017.022 : TEPCU : Modalité de mise en place du Certificat d'Economie d'Énergie.

CONSIDERANT :

Que le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras, dans ses missions souhaite poursuivre la dynamique énergie de transition énergétique initiée par le Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte, et cela en partenariat avec les acteurs du territoire ;

Que pour le suivi du plan d'actions du programme du Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte, le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras a constitué un comité de pilotage comprenant les services de l'état, la région, le conseil départemental, les communautés de communes, le Parc Naturel régional du Queyras, et le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras ;

Que le Territoire du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras et le Parc Naturel Régional du Queyras, en leur qualité de territoire lauréat, peuvent bénéficier du dispositif Certificats d'économie d'énergie dans les Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte (CEE-TEPCV) ;

Que les moyens d'ingénierie et d'animation du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras, mutualisés avec le Parc Naturel Régional du Queyras sur la mission énergie, sont restreints et ne permettent pas le suivi de ce dispositif.

APRES EN AVOIR DELIBERE ET VOTE PAR :

Nombre de membres en exercice	11	Nombre de suffrages	6
Nombre de membres présents	6	Nombres de membres représentés	0
Nombre de suffrages exprimés		6	
Pour	6	Contre	0
		Abstention	0

LE CONSEIL SYNDICAL

Décide que le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras établisse un diagnostic des potentiels projets avant d'aller plus loin dans la démarche.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil syndical.



Le Président,
Pierre LEROY